

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026**



Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BOLBEC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en exercice, Monsieur Christophe DORÉ, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le conseil d'installation est présidé par Madame Marie-Jeanne DEMOL, doyenne d'âge.

- APPEL NOMINAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux dont les noms suivent (ordre alphabétique) :

Etaient présents :

AUBÉRY Sabrina	HÉDOU Jean-Yves
BACHELET Mattéo	HOCDE Linda
BEAUFILS Philippe	HUAULT Myriam
CAVELIER Michaël	LE SAUX Sylvain
COUBRAY Dominique	LÉGER Éric
COURRAEY Florian	LEHIR Patricia
DEMOL Marie-Jeanne	LELIEVRE Florence
DORÉ Christophe	LESUEUR Éric
DUHAMEL David	MOREL Tiphaine
FERCOQ Ghislaine	ORAIN Jean-Marc
FILLASTRE Graziella	POTIER Douglas
FIQUET Angélique	RASTELLI Christine
GERVAIS Isabelle	RENVOISÉ Vincent
GOUDAL-MANOURY Charlie	THIBAUT Elfie
GRIEU Raphaël	TRUPEL Philippe
HÉBERT Ludovic	

Excusés : M. Jérôme ANQUETIL, Mme Suzanne LE TUAL
- M ANQUETIL avait donné procuration à Mme DEMOL
- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. LE SAUX



- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Marie-Jeanne DEMOL procède à l'installation du Conseil Municipal par ordre de listes, à savoir :

Liste « BOLBEC ENSEMBLE CONTINUONS »

ANQUETIL Jérôme
AUBÉRY Sabrina
BACHELET Mattéo
BEAUFILS Philippe
CAVELIER Michaël
COUBRAY Dominique
COURRAEY Florian
DEMOL Marie-Jeanne
DORÉ Christophe
FERCOQ Ghislaine
FILLASTRE Graziella
FIQUET Angélique
GERVAIS Isabelle
GOUDAL-MANOURY Charlie
GRIEU Raphaël
HÉBERT Ludovic
HÉDOU Jean-Yves
HOCDÉ Linda
LE SAUX Sylvain
LE TUAL Suzanne
LÉGER Éric
LEHIR Patricia
LELIEVRE Florence
LESUEUR Éric
ORAIN Jean – Marc
RASTELLI Christine
RENVOISÉ Vincent
THIBAUT Elfie

Liste « FIERS DE BOLBEC »

HUAULT Myriam
MOREL Tiphaine
POTIER Douglas
TRUPEL Philippe

Liste « VIVRE BOLBEC AUTREMENT »

DUHAMEL David



- NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE

Madame Marie-Jeanne DEMOL, doyenne d'âge fait la déclaration suivante :

« Chers collègues, mesdames, messieurs. C'est avec émotion et respect que j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance solennelle de Conseil municipal. En effet, quand j'ai franchi timidement le pas de cette mairie Je n'ose pas vous dire la date, en 1972, pour y travailler, je ne m'imaginai pas que, 54 ans plus tard, je présiderais cette séance de Conseil Municipal consacrée à l'installation d'une nouvelle équipe et à l'élection du Maire et des adjoints.

Je ne l'imaginai pas plus, il y a moins d'une semaine, pensant bien que mon souhait de retraite prendrait le pas sur ma candidature à la 28^{ème} place. Mais, les urnes en ayant décidé autrement avec la liste « Bolbec Ensemble Continuons » menée par Christophe DORÉ, je continuerai donc de vous accompagner avec les nouveaux élus que je salue particulièrement.

Depuis ses 54 ans, six maires se sont succédés et, avec leur équipe, ont chacun œuvré à l'évolution de notre ville. La nouvelle équipe ici présente, et je le sais, aura à cœur de poursuivre collectivement cette ligne de conduite en écoutant les habitants, en faisant des choix désintéressés, en marquant son passage comme d'autres avant vous, afin de contribuer à forger une image positive de Bolbec et affirmer son nouveau visage d'aujourd'hui.

En 2020, quand Dominique MÉTOT est allé chercher Christophe DORÉ, d'autres et moi-même, nous avons ressenti cette volonté, cette ambition et son humanisme pour nous consacrer avec humilité à un engagement sans faille pour le service public et ses habitants. Merci Dominique. Bolbec doit encore grandir et se développer. Notre Maire s'y emploiera.

Chers collègues, demain, nous poursuivrons donc le travail et les projets engagés pour le bien commun et le bonheur de ses habitants. Même si, comme disait Confucius : « le bonheur n'est pas toujours dans un ciel éternellement bleu, mais dans les choses les plus simples de la vie ».

Pour finir, en l'honneur de nos prédécesseurs Élus, et notamment les six Maires et huit équipes municipales dont j'ai été le témoin ces 54 années, si vous le voulez bien, exprimons-leur notre respect et notre reconnaissance en les applaudissant.

Merci à vous. Nous allons procéder maintenant à l'installation du Conseil Municipal. Les Conseillers Municipaux seront appelés par ordre alphabétique et par ordre de liste établie à la suite des élections municipales. A savoir, 28 élus de la liste « Bolbec Ensemble Continuons », quatre élus de la liste « Fiers de Bolbec » et un élu de la liste « Vivre Bolbec Autrement ».



- NOMINATION DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-Jeanne DEMOL demande s'il y a des candidatures à la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Philippe BEAUFILS étant l'unique candidat, il est désigné secrétaire de séance à la suite d'un vote à main levée approuvé à l'unanimité.



- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport :

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-15,

VU la délibération DGS 2020/48 du 16 décembre 2020 portant sur le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Bolbec,

VU le procès-verbal de la séance du 11 février 2026,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité, en début de séance, à arrêter le procès-verbal de la séance précédente,

En cas d'objection à la rédaction du procès-verbal, le Maire prend l'avis du Conseil Municipal qui décide s'il y a lieu de faire une rectification et en arrête les termes,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du 11 février 2026.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR

POUR : 32 (28 élus de la majorité, 4 élus de la minorité, M. TRUPEL, Mmes HUAULT, MOREL et M. POTIER)

ABSTENTION : 1 (M. DUHAMEL élu de la minorité)



- NOMINATION DES ASSESSEURS

Madame Marie-Jeanne DEMOL précise que la constitution d'un bureau composé de deux assesseurs est nécessaire pour procéder à l'élection du Maire ainsi que celle des adjoints au Maire. Les membres de ce bureau effectueront le dépouillement des votes, suite à l'élection à bulletins secrets

Il est proposé la nomination des deux élus les plus jeunes de l'assemblée soit :

- Mattéo BACHELET pour la liste « Bolbec ensemble continuons »
- David DUHAMEL pour la liste « Vivre Bolbec autrement »

Soumis au vote, le bureau ainsi constitué est adopté à l'unanimité.



- ÉLECTION DU MAIRE

Madame la Présidente invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Maire.

Le dépouillement sera effectué par le bureau constitué précédemment.

A la question relative aux candidatures pour être maire, elle demande aux candidats au mandat de Maire de se faire connaître.

Monsieur Christophe DORÉ propose sa candidature au nom de la liste « BOLBEC ENSEMBLE CONTINUONS ».

Madame Myriam HUAULT propose la candidature de Monsieur Douglas POTIER en faisant la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs, Dimanche dernier, moins de 4 000 Bolbécais sur 11 500 se sont rendus aux urnes pour choisir la direction que prendra notre ville au cours des sept prochaines années. Parmi eux, moins de 2 500 électeurs, soit à peine plus de 35 % des inscrits, ont choisi la continuité, tandis que 1 100 de nos concitoyens ont exprimé leur volonté de changement. Fait inédit, moins de Bolbécais ont participé à ce scrutin municipal qu'aux dernières élections législatives à l'occasion desquelles près de 60% des électeurs Bolbécais avaient désigné Douglas Potier pour les représenter à l'Assemblée Nationale aux côtés de Marine Le Pen et Jordan Bardella. Nous regrettons vivement ce désintérêt massif pour la destinée de la commune qui prive quiconque ici de la légitimité nécessaire pour s'exprimer au nom d'une majorité de Bolbécais. Quoi qu'il en soit, nous réaffirmons ici notre attachement au principe démocratique et en bon Républicain, nous acceptons le verdict des urnes. Si une majorité d'électeurs a indiqué qu'elles ne se souciaient pas de voir notre ville s'enfoncer dans le déclin et son image se détériorer à l'extérieur, une grande partie d'entre eux ont néanmoins fait le choix courageux du changement et du redressement.

Je tiens à les remercier très chaleureusement de leur confiance et à leur dire que nous sommes fiers de les représenter au sein de cette assemblée pour porter le programme sur lequel ils nous ont élus.

Avec 27% des suffrages, le Rassemblement National qui présentait pour la première fois, une liste à Bolbec a obtenu le score le plus élevé d'une liste d'opposition depuis 20 ans. Ce résultat historique a permis d'envoyer au sein de ce Conseil Municipal quatre élus Rassemblement National, le groupe d'opposition le plus important depuis Michel Havard. Dans le même temps, le camp national a effectué des percées significatives dans les communes de la circonscription et de l'arrondissement à Fécamp, à Port-Jérôme, Montivilliers, Harfleur ou encore au Havre. Cet enracinement dans notre territoire, nous le devons au courage de Marine Le Pen et Jordan Bardella, qui portent aujourd'hui plus que jamais les espérances d'une majorité de Français. Nous le devons aussi au travail de mobilisation et de professionnalisation que nous avons engagé sur le terrain sous l'impulsion de notre délégué départemental, Douglas Potier.

Mon cher Douglas, tu incarnes aujourd'hui l'alternance que nous attendons pour notre ville. Pendant sept longues années, tout seul, tu as mené ici un combat difficile face au renoncement, à la passivité et au défaitisme. Avant tout le monde, tu as eu le courage de pointer du doigt les maux qui s'abattaient sur Bolbec et l'empêchent de se relever. Le matraquage fiscal, l'assistanat débridé, le refus d'agir pour la sécurité des Bolbécais et l'attentisme en matière commerciale et médicale.

Nous sommes venus aujourd'hui te dire que tu n'es plus seul, nous sommes à tes côtés et nous le serons jusqu'au bout. De même que les 1100 Bolbécais qui t'ont choisi pour devenir le maire et redresser leur commune. En prenant à témoin l'opinion publique après des années à te faire huer ici même chaque fois que tu avançais tes idées, de la création d'une police municipale au recrutement de médecins salariés, tu as amené la majorité municipale à voter des mesures qu'elle combattait pourtant avec véhémence.

Il est donc naturel que, scrutin après scrutin, notre équipe soit systématiquement renforcée par les électeurs. Avec 8% en 2014, 20% en 2020 et 27%, dimanche dernier, notre liste est la seule à avoir enregistré une progression constante ces douze dernières années.

Désormais, quatre fois plus nombreux à tes côtés, je ne doute pas que nous serons quatre fois plus efficaces pour faire avancer la cause de Bolbec dans le cadre de l'opposition claire, déterminée et constructive que tu mènes depuis 2014.

Néanmoins, dimanche soir, nous avons découvert avec stupéfaction l'état d'esprit de ceux qui siègent ici à nos côtés. Cette campagne marquait mon premier engagement politique et ma première participation à une élection. Sans doute naïvement, j'attendais quel que soit le résultat de la dignité républicaine et du respect pour l'ensemble des électeurs. Bien au contraire, j'ai vu avec effarement des élus de ce conseil, main dans la main, avec des militants communistes et insoumis, pousser des hurlements et lancer des invectives odieuses pour tenter de couvrir ta voix. Cette scène a fait honte à notre ville et à nous tous profondément écoeurés. Ce triste spectacle, pas même digne d'une cour d'école, n'a fait que renforcer notre détermination à nous engager à tes côtés pour élever le niveau du débat public et porter une image plus digne de la démocratie locale.

Nous sommes prêts à te seconder dans ce nouveau combat que tu as bien voulu accepter de mener en notre nom à tous pour préparer l'avenir de notre ville. C'est la raison pour laquelle nous, les élus de la liste « Fiers de Bolbec », nous nous sommes constitués ce matin en groupe Rassemblement National et avons porté à la présidence. C'est aussi la raison pour laquelle, par respect pour les 1100 Bolbécais qui nous ont accordé leur confiance, nous avons l'honneur de proposer ta candidature aux fonctions de maire de Bolbec. »

Monsieur David DUHAMEL fait la déclaration suivante :

« Chères Bolbécaises, chers Bolbécais, venus en nombre, assistés à ce conseil municipal d'installation, et je sais qu'il y en a derrière aussi, mesdames et messieurs les élus, je souhaite en préambule saluer les élus qui ne siégeront plus au sein du conseil municipal et qui ont marqué la vie. Parmi eux, Dominique MÉTOT, qui fut maire de notre ville, et Rachid CHEBLI, conseiller municipal durant 25 ans.

Je voudrais remercier les 3945 Bolbécaises et Bolbécais qui se sont rendus aux urnes dimanche dernier et qui ont exercé leur droit de vote, droit acquis au prix du sang à travers les siècles et encore récemment. Rappelons qu'en France, les femmes n'ont le droit de vote que depuis 1944. C'est un acquis de la libération lorsque la France s'est débarrassée de l'extrême droite grâce notamment au combat mené par le Général de Gaulle, les communistes et l'ensemble du Conseil national de la résistance.

Je veux également m'adresser aux 3005 Bolbécaises et Bolbécais qui ne sont pas allés voter dimanche par résignation, désespérance ou conviction. C'est en effet à l'ensemble du peuple Bolbécais que je m'adresse ce matin pour lui dire que je serai l'élu de toutes et tous, quels que soient leurs votes ou leurs non-votes.

Et je vous engage, Monsieur DORÉ à agir avec la même hauteur de vue car rapporté au nombre d'inscrits, je constate que le Maire de notre ville va être élu par à peine un tiers des habitants. Vous n'êtes donc pas en mesure de vous congratuler ni de vous féliciter. Vous avez le devoir d'agir sans attendre.

A l'heure où le prix des carburants flambe, ce sont plusieurs dizaines d'euros de pouvoir d'achat mensuel qui s'envolent, soit plusieurs centaines par an et par voiture si la crise perdure.

Et tout indique qu'elle va perdurer. Vos amis du gouvernement ne prennent aucune disposition pour éviter cette nouvelle crise de l'inflation qui s'annonce et les Bolbécais vont subir comme le reste des Français. Alors, ce n'est pas sur le carburant qu'un maire peut agir mais vous avez le pouvoir de faire de la mairie la maison du pouvoir d'achat en baissant le prix de la cantine, en créant une mutuelle communale, en coordonnant un achat groupé pour le gaz pour éviter le coup de bambou qui s'annonce l'hiver prochain. Qu'allez-vous faire pour protéger le pouvoir d'achat des Bolbécais et amortir la crise ? Sur la question de la santé et de l'accès à un médecin, tous les habitants nous ont parlé de leurs difficultés, que ce soit pour accéder à un généraliste ou un spécialiste. Allez-vous enfin utiliser votre autorité de Maire ? Allez-vous enfin faire respecter Bolbec au sein de Caux Seine Agglo pour qu'elle finance un centre municipal de santé digne de ce nom ? Celui-ci doit pouvoir recruter 15 à 20 médecins pour ne pas rester une opération de communication mais une véritable réponse à nos besoins de santé. Mes amis de Dieppe le font dans leur bassin de vie, pourtant plus petit que le nôtre. Il faut le faire, ici, aussi. Qu'avez-vous entrepris pour bénéficier des 50 000 euros que l'Agence Régionale de Santé peut accorder à ce type de structure ? Pourquoi Bolbec ne figure pas dans la liste de celles qui vont en bénéficier dans notre Département ? Il y a besoin d'un coup d'accélérateur dans le domaine, vous avez des moyens pour agir. Cela permettrait aussi de désengorger les urgences de Lillebonne fermées d'ailleurs de manière régulière et sur lesquelles nous n'avons jamais entendu le son de votre voix. En avez-vous la volonté ? La manière dont j'aborde ces deux sujets majeurs témoigne de l'attitude qui sera la mienne tout au long du mandat. Le sérieux, la combativité, le sens des responsabilités au service de Bolbec et des Bolbécais.

Le cinéma et les effets de manche dictés dans l'oreillette par une agence de communication parisienne, je laisse ça aux clowns qui sont vos alliés objectifs. Leur score parle de lui-même. Il a été divisé par deux depuis 2024.

Mes seuls interlocuteurs, ce sont les Bolbécaises et les Bolbécais. Les seuls à qui je rendrai des comptes, ce sont les Bolbécaises et les Bolbécais. Ceux qui sont ma raison d'être ici, ce sont les Bolbécaises et les Bolbécais. J'agirai à leur service exclusif avec combativité et détermination. Je vous remercie. »

Madame Marie-Jeanne DEMOL invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, au premier tour de scrutin pour l'élection du Maire.

Chaque élu écrit le nom du candidat qu'il souhaite et le dépose dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- Bulletin blanc :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	32
- Bulletin pour Monsieur Christophe DORÉ.....	28
- Bulletin pour Monsieur Douglas POTIER.....	4
- Majorité absolue :	17

Monsieur Christophe DORÉ obtient 28 voix.

Séance du 21 mars 2026

Monsieur Christophe DORÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin est proclamé Maire.

Madame Marie-Jeanne DEMOL fait la déclaration suivante avant de remettre l'écharpe de Maire à Monsieur Christophe DORÉ :

« Cher Christophe, j'ai beaucoup parlé du passé, ça ne me correspondait pas mais quand même, un petit mot à notre nouveau maire, il le mérite bien.

C'est avec un immense plaisir que je vais te remettre l'écharpe de premier magistrat que tu reçois pour la deuxième fois. Tu as présidé la précédente mandature avec brio, sincérité et droiture.

Malgré les nombreuses difficultés liées au contexte sanitaire, économique ou locaux dans ton premier mandat, tu as osé et réussi des projets novateurs, par exemple les médecins, le square de la paix qui nous environne et qui marqueront l'avenir, et même des manifestations déjantées, la Coin'caux folie, la fêlée gourmande qui ont plu à beaucoup de Bolbécais, et qui ont même été appréciées au-delà du territoire. Nous savons que tu seras le Maire de tous les Bolbécais dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance qui te caractérise si bien. Tu aimes Bolbec, tu aimes ses habitants, tu t'investis sans compter.

Cette écharpe est bien méritée, elle en est la récompense. Je suis, nous sommes très heureux d'être à tes côtés. Nous t'encourageons et te souhaitons la réussite de tous tes futurs projets.

Au nom de la confiance des citoyens, des concitoyens, j'ai la joie de te remettre cette écharpe. Et c'est avec bonheur que je laisse cette place. »

Monsieur Christophe DORÉ prend place à la table centrale et fait le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers habitants de Bolbec, chers amis, l'émotion est toujours particulière dans un moment comme celui-ci.

Être élu Maire de sa ville est un honneur immense. L'être à nouveau par la confiance des habitants est une responsabilité encore plus grande.

Je veux d'abord remercier sincèrement les Bolbécaises et les Bolbécais pour la confiance renouvelée qu'ils nous ont accordée avec un score de 63,94%, soit une majorité de 28 élus. Ce vote est la reconnaissance de notre travail mais surtout, il nous oblige à continuer d'agir pour notre ville avec sérieux, proximité et détermination.

Depuis six ans, avec l'équipe municipale, nous avons mené un travail important pour transformer et préparer l'avenir de Bolbec. Des projets ont été lancés, des investissements ont été réalisés, des actions ont été engagées pour améliorer le cadre de vie, soutenir les associations, accompagner la jeunesse, renforcer l'attractivité et préserver les équilibres financiers de la commune. Beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire.

Le mandat qui s'ouvre aujourd'hui sera celui de la poursuite et de l'aboutissement des projets engagés mais aussi celui de nouvelles ambitions pour notre ville. Je serai, comme je l'ai été tout au long du précédent mandat un maire à l'écoute, disponible et investi.

Nous continuerons à agir avec une ligne claire, être présents et proches des habitants, agir avec responsabilité dans la gestion des finances, soutenir la vie associative, sportive et culturelle, améliorer le cadre de vie et la sécurité, préparer l'avenir de notre ville et notre jeunesse.

80 ans après le droit de vote des femmes, nous allons élire la première femme, première Adjointe de la ville de Bolbec, Madame Charlie GOUDAL-MANOURY, ainsi que la première femme Adjointe au sport, Madame Isabelle Gervais. Ces nominations ne sont pas un symbole, elles sont une évidence. Charlie n'accède pas à cette fonction parce que c'est une femme mais parce qu'elle en a les qualités et les compétences, largement démontrées lors du précédent mandat.

Parce qu'il est temps de donner aux femmes leur place dans la vie publique, dans la décision et dans l'action. Nous avons fait le choix que ce soit une réalité dans notre ville. Et je profite de cet instant pour te remercier mon cher Philippe pour ton rôle lors du mandat précédent et d'avoir fait le choix d'être à cet instant dans la transmission avec cette nouvelle génération. Merci à toi, Philippe.

Je voudrais saluer tout particulièrement l'ensemble des élus engagés précédemment, Josiane BOBEE, Raymond VIARD, Jean-Claude LEPILLER qui ont consacré de nombreuses années au service de notre commune. Merci pour votre expérience, votre fidélité au service des habitants. Merci aux anciens conseillers municipaux qui ne siègent plus, François BOMBÉREAU, Sylvie DEVAUX, Karine MOUSSA, Lynda BENARD, Tony DESNOYERS, Julien LAPERT, David RIBEIRO. Et je me permettrai de saluer Rachid CHEBLI.

Et je tiens à remercier très sincèrement Dominique MÉTOT, 31 ans au service des Bolbécaises et des Bolbécais. Au-delà de son expérience en tant qu'ancien Maire, c'est avant tout l'homme que je salue. Sa présence dans notre équipe a été précieuse, tant par ses conseils que par les valeurs qu'il incarne. C'est avec beaucoup de respect et une véritable fierté que nous poursuivons aujourd'hui le chemin qu'il a continué à tracer dans un esprit de continuité et d'attachement profond à Bolbec. Merci Dominique.

Je veux saluer l'ensemble des conseillers municipaux de l'opposition. La démocratie locale repose sur le débat, le respect et l'intérêt général. Bolbec est une ville de caractère, une ville d'histoire, une ville d'avenir. Notre responsabilité collective est de poursuivre le travail engagé et de continuer à faire avancer Bolbec avec confiance et détermination.

Je remercie aussi les agents municipaux qui chaque jour par leur travail et leur sérieux, permettent à notre ville de fonctionner et d'avancer. Il est important de le souligner. Avec cette nouvelle équipe nous y mettrons toute notre énergie.

Je vous remercie. »

Monsieur Douglas POTIER fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs, voilà cinq ans, cinq ans déjà, que la loi m'a contraint à quitter cette assemblée. J'y suis entré pour la première fois il y a 12 ans au lendemain même de ma majorité. J'étais alors et je suis encore à ce jour le plus jeune élu que cette ville n'ait jamais eu. Et chose étonnante, à l'heure où j'y fais mon retour, j'en suis désormais l'un des membres les plus anciens.

Je reviens ici avec un certain nombre de cheveux blancs, quelques rides supplémentaires mais j'y reviens surtout avec la même énergie avec la même détermination et avec la même ambition. Rendre à Bolbec sa grandeur. Le jour où ce beau et grand pays a permis à un jeune Bolbécais de pousser les portes de la République et de servir la nation d'une autre manière que par l'exercice d'un mandat électif.

Le jour où, contraint par la loi, j'ai dû quitter cette assemblée pour la dernière fois, il n'y avait sur ces bancs pas moins de quatre groupes d'opposition. Un imbroglio invraisemblable, avec des séances qui n'en finissaient plus, des procédures judiciaires menées au frais du contribuable pour museler les véritables opposants et des alliances contre nature avec des opposants de façade. Cette comédie-là, elle n'avait ni queue, ni tête.

Après avoir fait face dans le même temps à la maladie au sein de ma propre famille, il était devenu nécessaire d'accorder un peu moins de temps à la vie publique et un peu plus à mes proches et à moi-même. Après tant d'années de service public, j'estimais, je dois le dire, en avoir le droit. Pendant ces cinq années néanmoins, je n'ai jamais quitté cette ville où ma famille a ses racines, où mon arrière-grand-père a servi la France dans la gendarmerie, où mon grand-père parti de rien, a monté son entreprise, où mes parents m'ont élevé, où j'ai été éveillé à la culture par mes professeurs, où j'ai été élu au conseil municipal dès que j'ai eu l'âge de voter et où j'ai été choisi par une si large majorité de nos concitoyens pour les représenter à l'Assemblée Nationale.

Durant toutes ces années, j'ai vu ma ville décliner. Je l'ai vu s'enfoncer dans le matraquage fiscal, dans la désertification médicale et commerciale, dans l'insécurité et dans l'insalubrité. Et puis, je vous ai observé. J'ai lu les journaux, j'ai suivi vos séances. J'y ai vu la haine redoublée, les injures volées d'un côté comme de l'autre. Et puis, j'ai vu cette majorité faire obstacle à la volonté des Bolbécais en contribuant à maintenir Emmanuel Macron au pouvoir lorsque la dissolution de l'Assemblée Nationale a fait naître dans le cœur des Français l'espoir d'une France nouvelle et apaisée. Alors, à votre appel, mes chers amis et désormais collègues, à l'invitation de Marine Le Pen et de Jordan Bardella, j'ai repris le drapeau et je me suis de nouveau placé à votre tête. Dimanche, au terme d'une campagne de terrain au cours de laquelle nous avons proposé au Bolbécais un programme de redressement sérieux, chiffré et cohérent. Onze cents électeurs nous ont accordé leur confiance, clarifiant, une bonne fois pour toutes, la situation politique locale. Il y a désormais ici une majorité et une opposition.

Je veux d'abord adresser à nos électeurs un immense merci. C'était la première fois que le Rassemblement National présentait une liste à Bolbec et ils ont eu le courage de se saisir de ce bulletin de vote pour exprimer leur soif de changement. Qu'ils soient assurés de ma gratitude et de ma reconnaissance. Je veux ensuite adresser un message à tous ceux, et ils sont nombreux, qui souhaitent la victoire de nos idées dans cette ville comme dans ce pays, mais qui désertent les urnes et les abandonnent aux mains de nos adversaires, qui désespèrent de la démocratie après tant d'années de combines de politiciens professionnels, de petits arrangements d'arrière-boutique contre les Français et de fronts anti-républicains.

A cela, je veux dire que la cause de Bolbec n'est pas encore perdue. Je veux leur dire que notre ville peut encore se relever, mais qu'elle ne se relèvera pas sans eux, qu'elle ne se relèvera pas toute seule. L'an prochain, c'est la France qui aura besoin de vous pour tourner définitivement la page du macronisme, pour envoyer Marine Le Pen ou Jordan Bardella à l'Élysée, pour élire une majorité parlementaire patriote et constituer un gouvernement d'union nationale. Votre voix comptera et nous compterons sur vous. Aux autres, à tous ceux qui ont fait un autre choix dimanche, qui aiment sincèrement notre ville et qui souffrent de la voir décliner, je leur dis venez, rejoignez-nous, amplifiez la dynamique. Demain s'écrit dès aujourd'hui et il s'écrit avec nous.

C'est maintenant vers mon équipe que je veux me tourner pour leur dire que je suis honoré du soutien qu'ils m'ont apporté durant cette campagne. Vous êtes des patriotes courageux, sincères, travailleurs et engagés pour votre ville et pour votre pays. Vous méritiez tous de siéger au sein de ce conseil municipal et quand l'heure du sursaut, de l'alternance et de la respiration démocratique aura sonné, je sais pouvoir compter sur vous pour représenter autour de nous les habitants de Bolbec. Je suis fier, éminemment fier d'avoir mené ce combat à vos côtés. Je veux enfin saluer ceux d'entre eux qui m'accompagnent ici aujourd'hui.

Myriam, comme nombre de nos concitoyens, tu es une bolbécaise d'adoption, assistante socio-éducative, bénévole dans une association de protection des animaux, tu prêtes une attention toute particulière aux difficultés de chacun, tu sais identifier leurs problèmes et y apporter des solutions concrètes. Je sais pouvoir compter sur toi, Myriam, pour porter l'espoir d'une ville tournée davantage vers le travail, vers le mérite et vers l'effort.

Tiphaine, tu es pour ta part Bolbécaise depuis plus de 50 ans et une figure bien connue des Bolbécais. Tu as travaillé toute ta vie dans le commerce, Et tes compétences en la matière nous seront précieuses pour défendre les initiatives que nous avons portées durant les 12 dernières années et notamment durant cette campagne en faveur de la résurrection du marché et du soutien à la consommation à Bolbec. Merci Tiphaine de ton engagement au sein de notre groupe.

Philippe, enfin, je n'ai à vrai dire pas besoin de te présenter. Tout le monde ici te connaît depuis toujours. Tu as vécu dans tous les quartiers de notre ville, du boulevard au beau soleil en passant par Fontaine Martel. Ton humanité et tes compétences techniques sont reconnues de tous nos concitoyens. Néanmoins, après s'en être pris à plusieurs de nos amis, après s'en être pris à moi, certains s'en prennent désormais à toi et à ce que tu as de plus cher, ton engagement de 30 ans au service de la population. Tu t'es investi dans cette campagne avec la volonté d'agir pour notre commune dans le respect et la dignité. Et je t'ai vu ces derniers jours écoeuré de ces attaques inadmissibles, de ces épreuves insupportables que l'on cherche à te faire traverser au prix de ton engagement au Rassemblement National. Nous te soutenons, Philippe, de tout notre cœur dans ces moments difficiles que tu traverseras, je n'en doute pas, avec résilience et dont tu sortiras évidemment victorieux. Il est toutefois nécessaire de préserver ta santé, ta sérénité et celle de tes proches. C'est la raison pour laquelle tu as généreusement proposé que notre ami Guillaume Richard siège désormais à ta place au sein de notre groupe, et je l'ai accepté. Nous savons pouvoir compter sur toi à l'avenir, comme nous l'avons pu au cours des années passées, pour nous soutenir dans la tâche qui nous incombe désormais au nom des Bolbécais. Tu es un ami, Philippe tu es un camarade et je veux te témoigner ici de mon affection et de ma fidélité à nos valeurs communes. Merci, Philippe du fond du cœur.

Je le dis à nos adversaires de la majorité : nous nous sommes opposés hier et nous nous opposerons encore demain. Parce que comme nos électeurs, nous ne vous accordons pas notre confiance dans la gestion de la commune. Parce que nous ne partageons pas la même vision de la situation et de l'avenir de notre ville. En démocratie, chez un peuple libre, rien n'est plus naturel. Mais être vos opposants, ne fait pas de nous vos ennemis. Quelles que soient nos divergences, nous avons en partage l'amour de Bolbec et c'est, je crois, l'essentiel. Je vous tends donc la main. Travaillez avec nous en bonne intelligence, loin de la fureur, loin des insultes et loin des cris dont vous avez donné le triste spectacle dimanche. Mettez en œuvre nos propositions sans perdre de temps lorsqu'elles vous paraissent judicieuses et sachez respecter chez vos adversaires des hommes et des femmes dont le droit le plus élémentaire est de n'être pas en accord avec vous.

Le mandat d'opposition, mes chers collègues, est de loin le plus difficile de tous. D'abord parce que le système électoral, pour conforter les majorités, n'accorde pas aux listes d'opposition une juste représentation. A la proportionnelle, compte tenu de notre score de dimanche, nous ne serions pas 4 aujourd'hui, mais 9, soit près d'un tiers des membres de ce conseil électoral. Ensuite, parce que tandis que nos adversaires, rémunérés par le contribuable, vivent souvent de leur mandat, nous menons le nôtre bénévolement, sans toucher le moindre euro d'argent public, et nous le concilions avec une vie professionnelle intense, ce qui implique chaque jour des sacrifices. Nous ne vivons pas, nous ne vivrons jamais de la politique, mais de notre travail, et nous en sommes fiers.

Enfin, parce que l'être humain est faible, parce que les hommes ne sont que trop rarement capables d'assumer des désaccords politiques sans sombrer dans la haine de l'autre, parce que les insultes et les cris sont à la portée de tout le monde, mais pas la capacité de raisonner, de débattre et de dialoguer. Et je regrette à ce titre, Monsieur Doré, que de façon tout à fait irrespectueuse et anti-républicaine, vous n'ayez pas salué ici les trois élus sortants du Rassemblement National, je le ferai donc pour vous, Nicolas Merlier, Johnny Alexandre et Marina Roussel.

Ce mandat, c'est le plus difficile qu'il soit, mais c'est aussi le plus essentiel. Il vous amènera, mes chers amis, à assumer un double rôle. Un rôle d'imagination, de proposition, d'impulsion d'abord, dont je sais que vous l'exercerez à merveille en vous appuyant sur les solutions que nous avons portées devant les Bolbécais au cours de cette campagne. Et un rôle aussi de vigilance démocratique, de dénonciation des abus et des excès, de contrôle et de délimitation des dérives auxquelles une majorité ne manque jamais de céder et qui les amène parfois à des condamnations pour favoritisme. Montesquieu nous dit que c'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. Voilà le rôle qui est désormais le vôtre et dont vous ferez l'expérience à mes côtés, comme je l'ai fait moi-même tout seul ici pendant sept longues années. Nous porterons ensemble notre programme municipal d'équilibre social, de soulagement fiscal, de développement économique, de sérieux budgétaire et de renforcement de la propreté et de la sécurité dans nos rues. Nous dirons ensemble qu'une ville qui n'est pas capable d'assurer des services publics essentiels tels que l'éclairage public nocturne ou l'accès aux soins n'a pas un euro à dilapider dans des projets ruineux, inutiles ou non prioritaires. Nous expliquerons ensemble à nos concitoyens qu'il est 100 fois plus simple à dire et 100 fois plus agréable à entendre que tout va pour le mieux, qu'il n'y a rien à faire de plus, que c'est partout pareil, mais qu'il est cent fois plus courageux de proclamer et d'admettre que cette ville décline, qu'elle est aujourd'hui moins vivante, moins prospère, moins sûre et moins propre qu'hier et que ça n'est pas une fatalité. Parce que ça n'est qu'en nommant les choses, parce que ça n'est qu'en identifiant les problèmes que l'on peut y apporter des solutions. Rien ne nous sera épargné. Ce combat sera difficile, il sera pénible. Mais Bolbec en vaut la peine. Aucune bataille n'est jamais perdue d'avance. Celui qui vous le dit le sait mieux que personne. Par le travail, par l'audace, par l'effort, chacun d'entre nous peut changer son destin. Et par le travail, par l'audace, par l'effort, nous changerons ensemble celui de notre ville. Vive le Rassemblement National et vive Bolbec ! »

Monsieur Philippe BEAUFILS intervient en ces termes :

« Monsieur le Maire, mon cher Christophe, c'est avec plaisir que je reçois tes remerciements, et c'est avec tout autant de plaisir que je passe la main à Charlie GOUDAL-MANOURY.

Comme tu le dis, il faut parfois savoir passer le relais, alors nous allons laisser davantage de place aux femmes en les nommant adjointes au conseil municipal.

Je tiens également à remercier toutes celles et tous ceux avec qui j'ai travaillé. C'est aujourd'hui mon dernier mandat, je l'annonce officiellement : quoi qu'il arrive, ce sera le dernier.

Si je suis reparti avec toi, Christophe, c'est avec grand plaisir. J'ai vécu un mandat constructif, comme ceux que j'avais déjà connus aux côtés de Dominique Métot.

Je suis arrivé dans cette mairie en 1988 sous l'étiquette du Parti Communiste et je n'ai jamais regretté cet engagement. J'ai arrêté en 2001, puis pris quelques années de recul jusqu'en 2008.

Ensuite, je me suis représenté sans étiquette, car je considère qu'une ville comme Bolbec n'a pas besoin d'étiquette politique pour exister et être bien gérée.

C'est, à mes yeux, la meilleure solution.

Je l'ai toujours dit et je le répète encore aujourd'hui : il y a des gens formidables à droite comme à gauche, et il y a aussi des imbéciles à droite comme à gauche. Donc, finalement ce qui compte, c'est de travailler avec celles et ceux qui ont envie d'avancer et de faire avancer les choses.

En parlant de ça, quelque chose me vient à l'esprit, parce que j'ai Mattéo à côté de moi. J'ai l'impression de me revoir quelques années en arrière. Il ne sait pas encore tout ce qui l'attend... mais je serai heureux de lui transmettre, à mon tour, quelques ficelles du métier, comme on me les a transmises.

Aujourd'hui, je pense à tous mes collègues, actuels et anciens, ainsi qu'à tous les anciens Maires. Comme tu l'as rappelé, c'est mon sixième mandat. Et moi, Douglas, je me permets de le dire avec un sourire : cinq victoires, une défaite. Donc oui, je peux être fier du parcours accompli.

Je voudrais aussi remercier deux personnes en particulier. Dans une vie politique, il y a des rencontres qui comptent plus que d'autres. Des personnes qui vous marquent, qui vous forment, qui vous font grandir par leur expérience et leur générosité.

Et ce qui est intéressant, c'est qu'elles viennent de bords opposés, preuve encore une fois, que les clivages ne font pas tout.

La première, c'est Monsieur Philippe Courseaux, il m'a énormément appris. C'est lui qui m'a transmis les bases. Quand je suis arrivé à la mairie, je vais vous le dire franchement, je ne savais même pas où se trouvait la salle des mariages ! Je lui dois beaucoup et j'en suis fier, même si nous avons parfois eu des désaccords. Il faut savoir reconnaître ses mentors.

La seconde, c'est Monsieur Michel Saint-Léger, lui aussi m'a beaucoup apporté avec une autre vision de la mairie. Là encore, nous n'avons pas toujours été d'accord, mais c'est aussi ça qui fait avancer.

Enfin, je souhaite à tous mes collègues un beau mandat de six ans, six ans et demi, peut-être sept, on verra...

Merci Christophe, et bonne continuation à tous. »



DGS 2020/3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Christophe DORÉ donne lecture de son rapport.

Monsieur POTIER intervient en ces termes :

« L'élection des adjoints, c'est une affaire interne à la majorité municipale, à laquelle l'opposition municipale ne veut rien avoir à faire. Par conséquent, le groupe Rassemblement National ne participera pas au vote de cette délibération et j'y reviendrai, si vous le permettez, à l'occasion de la présentation de la liste que vous présentez aux fonctions d'adjoints. »

Délibération :

VU l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

VU l'article L. 2122-2 précisant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil Municipal.

CONSIDÉRANT que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

CONSIDÉRANT que l'effectif légal du Conseil Municipal de Bolbec est de 33 membres, le nombre maximum d'adjoints ne peut dépasser 9,9 soit 9 adjoints.

VU la proposition de M. le Maire de créer 8 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer 8 postes d'adjoints.

Les 4 Élus de la liste « Fiers de Bolbec » M. TRUPEL, Mmes HUAULT, MOREL et M. POTIER ne prennent pas part au vote.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



- ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Christophe DORÉ donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER fait la déclaration suivante :

« Je l'ai déjà dit : l'élection des adjoints ne regarde en rien l'opposition municipale. Par conséquent, nous ne participerons pas davantage à ce vote, pas plus que nous n'avons pris part au précédent.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous en désintéresser. Et cela, au même titre que les 1 100 électeurs qui nous ont accordé leur confiance, car ces adjoints seront rémunérés avec l'argent des contribuables bolbécais.

Vous avez d'ailleurs voté, dans le budget 2026, une enveloppe de 162 000 euros à cet effet, soit une augmentation de 9 % en six ans. Rien que cela devrait nous inciter à examiner avec la plus grande vigilance la liste qui nous est présentée aujourd'hui.

Je passerai rapidement sur les sept premiers noms : nous les connaissons déjà, et notre opinion est faite.

En revanche, je souhaite m'arrêter un instant sur le dernier.

Car, dans le même temps, la situation financière de la ville s'est nettement dégradée ces dernières années. Depuis votre élection, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8,2 %, les dépenses de personnel de 11 %, et la pression fiscale de 7,3 %.

Et pour piloter un budget de 27 millions d'euros, vous nous proposez aujourd'hui la candidature de Monsieur COURRAEY.

Monsieur, comme une immense majorité des Bolbécais, je n'avais jamais entendu parler de vous il y a encore peu de temps. Depuis, en revanche, votre nom est davantage revenu dans les conversations.

Je ne m'attarderai pas sur les questions d'ordre moral. Elles relèvent désormais d'autres instances, et chacun prendra ses responsabilités.

Ce qui m'intéresse ici, en tant que représentant de 1 100 citoyens qui seront amenés à vous indemniser, ce sont vos compétences.

Notre rôle, en tant qu'élus d'opposition, est d'exercer un devoir de contrôle et de vigilance démocratique. Et puisque nous ne vous connaissons pas, il est légitime de vous poser des questions.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur, quelles sont vos connaissances en matière de finances publiques ? Et plus concrètement, en quoi votre parcours, professionnel comme personnel, vous qualifie-t-il pour assumer des responsabilités aussi importantes ?

Enfin, une dernière question : pouvez-vous nous préciser quel est aujourd'hui le niveau de la capacité d'autofinancement de la ville et à partir de quel seuil vous considérez qu'elle devient insuffisante ? »

Monsieur le Maire lui répond :

« Nous sommes aujourd'hui dans une séance d'installation. Monsieur COURRAEY n'est pas encore adjoint aux finances et ce n'est donc pas le moment d'ouvrir un débat de fond.

Nous aurons très prochainement l'occasion d'échanger de manière approfondie et je ne doute pas, Monsieur POTIER, que ces discussions seront nourries.

Permettez-moi néanmoins de vous faire remarquer que vous évoquez un montant de 27 millions d'euros qui ne correspond pas exactement au budget de la ville. Il y a donc, semble-t-il, une certaine approximation dans votre intervention.

Mais encore une fois, ce débat aura lieu en temps voulu, et chacun pourra alors défendre ses positions de manière argumentée.

Pour l'heure, nous procédons à l'élection des adjoints. Vous avez fait le choix de ne pas y participer, ce que je respecte, mais cela signifie également que vous ne prenez pas part à cette décision.

Concernant Monsieur COURRAEY, je tiens à être très clair : s'il est proposé aujourd'hui, c'est qu'il a toute ma confiance ainsi que celle de l'équipe municipale. Ce choix est assumé collectivement.

Il n'a donc pas à répondre à vos questions dans le cadre de cette séance.

Nous allons maintenant poursuivre l'ordre du jour. »

Le vote s'effectue au scrutin secret.

La liste des adjoints de la liste « Bolbec Ensemble Continuons » est distribuée à chaque Conseiller Municipal. Les élus disposent de bulletins vierges dans leur chemise sur table.

Chaque Conseiller Municipal remet le bulletin de vote de son choix dans l'urne qui lui est présentée.

Le dépouillement est effectué par le bureau constitué précédemment. La liste « Bolbec Ensemble Continuons »

- Mme Charlie GOUDAL-MANOURY- Première Adjointe / Ressources Humaines - Urbanisme
- M. Raphaël GRIEU - Deuxième Adjoint / Travaux -Voirie - Circulation
- Mme Linda HOCDÉ - Troisième Adjointe / Enfance Jeunesse – Affaires Scolaires
- M. Ludovic HÉBERT - Quatrième Adjoint / Citoyenneté et Démocratie
- Mme Isabelle GERVAIS - Cinquième Adjointe / Vie Associative et Sport
- M. Florian COURRAEY - Sixième Adjoint / Finances
- Mme Ghislaine FERCOQ- Septième Adjointe / Affaires Sociales – Santé – Séniors - Handicap
- M. Philippe BEAUFILS - Huitième Adjoint / Culture



- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur Christophe DORÉ lit la charte et rappelle que c'est une charte Nationale.

CHARTRE DE L'ÉLU :

En vertu de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue, depuis la loi du 22 décembre 2025 précitée, aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT. Cette charte de l'élu local traduit les droits et devoirs des élus locaux.

1 - DEVOIR DE L'ÉLU (article L.1111-13 du CGCT) :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

2 - DROITS DE L'ÉLU (article L.1111-14 du CGCT) :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Monsieur Douglas POTIER demande la parole.

Monsieur le Maire lui répond qu'il lui donnera après la lecture de la dernière délibération.



<p align="center">DGS 2020/4 - DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</p>
--

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs,

*Je reviens sur le point précédent, puisque vous l'avez souhaité ainsi
Monsieur DORÉ.*

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur la charte de l'élu local. En revanche, permettez-moi de souligner qu'elle est déjà mise à mal dans cette assemblée, dès lors que, sans justification valable, la parole est refusée au président du groupe d'opposition.

Au regard de ce qui vient de se produire et qui a, je le crois, choqué un certain nombre d'entre nous, nous proposerons prochainement un vœu à destination du législateur. L'objectif sera de préciser qu'un élu local, a fortiori lorsqu'il est indemnisé par le contribuable, doit répondre aux questions légitimes de l'opposition.

Il n'y a là aucune polémique inutile : il s'agit simplement de s'assurer que ceux qui dirigent cette ville disposent des compétences nécessaires et exercent pleinement leur responsabilité, sans se reposer excessivement sur l'administration. Car ce sont bien les élus qui doivent diriger l'administration, et non l'inverse.

S'agissant maintenant de cette délibération, nous considérons que la ville a évolué dans un sens défavorable ces dernières années, du fait d'une gestion que nous jugeons défailante.

Derrière des propos parfois légers ou humoristiques, les chiffres, eux, sont têtus :

- + 20 % sur les frais d'impression et de communication,
- + 50 % sur les assurances multirisques,
- + 67 % sur les dépenses de maintenance,
- + 69 % sur les frais de déplacements et de missions,
- + 176 % sur des frais divers insuffisamment détaillés,
- + 258 % sur les dépenses de formation,
- et enfin + 1355 % en cinq ans sur les frais de conseil et honoraires.

Ces hausses massives interrogent, d'autant plus lorsque certains de ces moyens ont été utilisés pour engager des procédures judiciaires contre des opposants politiques.

Dans ce contexte, Madame GOUDAL-MANOURY, nous ne pouvons pas accorder notre confiance pour la gestion quotidienne de la commune.

Il n'est donc pas envisageable que les élus de l'opposition vous délèguent des prérogatives aussi importantes que :

- la réalisation d'opérations financières, notamment des emprunts jusqu'à 2 millions d'euros,
- la passation et l'exécution de marchés publics pouvant atteindre 2,5 millions d'euros,
- la gestion des contrats d'assurance,
- le règlement des honoraires d'avocats,
- ou encore l'engagement d'actions en justice au nom de la commune.

Je souhaite insister particulièrement sur le droit de préemption. Une telle délégation confierait pour plusieurs années au maire un pouvoir considérable, sans validation préalable du conseil municipal, qui se trouverait de fait dessaisi de cette compétence essentielle.

Et le simple compte rendu en début de séance ne saurait constituer un contrôle démocratique suffisant.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, de vous en tenir à votre rôle de président du conseil municipal et de faire pleinement confiance à cette assemblée pour exercer ses responsabilités. Elle n'a pas vocation à devenir une simple chambre d'enregistrement, mais doit rester le cœur vivant de la démocratie locale.

Ainsi, par attachement aux droits de notre assemblée majorité comme opposition, par désaccord avec la politique menée depuis plusieurs années, et par rejet de votre bilan en matière de gestion,

L'opposition municipale votera contre cette délibération. »

Délibération :

VU l'article L. 2122-22 du CGCT qui autorise le Conseil Municipal à déléguer au maire un certain nombre de matières,

VU l'article L. 2122-23 du CGCT qui prévoit que le maire peut subdéléguer, sauf disposition contraire, à un adjoint ou à un conseiller municipal les délégations qu'il a reçu du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité pour le bon fonctionnement de la commune de permettre au maire de prendre certaines décisions sans avoir à revenir devant le Conseil Municipal préalablement,

Il est proposé au Conseil Municipal de donner au maire les délégations suivantes :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° - De fixer, dans la limite d'une augmentation ou d'une diminution annuelle de 5 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° - De procéder, dans la limite de deux millions d'euros par an, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 750 000,00 € HT, et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 2 500 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Séance du 21 mars 2026

- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code sur la base de la cartographie du droit de préemption annexée au PLUI en vigueur ;
- 16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à savoir toute action en justice, y compris en référé, devant toutes les juridictions sans exception et de former tout recours ; de défendre contre tous recours, représenter la commune lors des instances de conciliation et intervenir en son nom dans les actions où elle y a intérêt, se constituer partie civile, se désister de toute instance devant toute juridiction, pour tous les litiges auxquels elle est confrontée et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00 € (commune de moins de 50 000 habitants) ;
- 17° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des franchises prévues par les contrats d'assurance pour un montant maximum de 5 000,00 € ;
- 18° - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° - De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la [loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014](#) de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000,00 € ;
- 21° - D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code sur les rues définies dans la délibération 27 du 23 Juin 2008, à savoir : Rue de la république, Place Charles de Gaulle, Rue Jacques Fauquet (du 1 au 20), Rue des martyrs de la Résistance (du 1 au 15 coté impaire et au 38 coté paire), Place Felix Faure ;
- 22° - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, sur la base de la cartographie du droit de préemption annexée au PLUI approuvé le 2 décembre 2025 ;

23° - De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° - Sans objet ;

26° - De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour un montant maximum de 2 000 000,00 € par projet ;

27° - De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les biens dont la valeur patrimoniale est inférieure à 2 000 000,00 € ;

28° - D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° - D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° - D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200,00 € ;

31 ° - D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal, des décisions qu'il aura prises, en vertu des délégations qui lui sont accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) d'accorder à Monsieur le Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales telles que définies ci-dessus,
- 2) d'autoriser, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Madame la Première Adjointe à exercer, dans les mêmes conditions, les délégations telles que définies ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR

POUR : 29 (28 élus de la majorité, 1 élu de la minorité M. DUHAMEL)

CONTRE : 4 (élus de la minorité, M. TRUPEL, Mme HUAULT, MOREL et M. POTIER)



- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur POTIER intervient en ces termes :

« Je serai très bref.

Je tiens tout d'abord à remercier les agents de la ville, qui doivent aujourd'hui se livrer à un exercice de contorsion pour le moins désagréable.

Ayant quitté cette assemblée il y a cinq ans, je dois dire que je ne comprends pas la configuration actuelle de cette salle. Et j'espère sincèrement qu'elle n'a pas vocation à être maintenue.

Nous ne disposons ni de l'espace nécessaire pour écrire, ni de conditions satisfaisantes pour siéger correctement.

Par ailleurs, nous étions auparavant équipés de micros fixes, comme celui dont vous disposez. Le fait de devoir partager un micro unique entre l'ensemble des élus est à la fois contraignant pour nous et pénible pour les agents.

J'espère donc que nous pourrons, dans de très brefs délais, revenir à une organisation plus fonctionnelle.

Enfin, j'aimerais comprendre les raisons qui ont conduit à ce changement. »

Monsieur le Maire répond :

« Écoutez, nous considérons que cette nouvelle disposition présente aussi des avantages. Elle permet notamment d'accueillir davantage de public, ce qui nous semble positif pour la vie démocratique de notre assemblée.

Par ailleurs, elle offre également des conditions de travail que nous jugeons satisfaisantes, tant pour les élus que pour les services.

C'est pourquoi, à ce stade, nous y sommes plutôt favorables. Il est donc probable que cette organisation soit maintenue.

Après, bien entendu, nous resterons attentifs à son fonctionnement dans la durée. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 15.

Le Maire,

Le secrétaire

Christophe DORÉ

Philippe BEAUFILS